Pour lutter contre l’épidémie, téléchargez

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l’arrêté préfectoral du 29 juillet 2021 portant mesures spécifiques pour faire face à l’intensification de la circulation du virus COVID-19 en Martinique, conformément au décret n°2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la crise sanitaire

Nom et prénom : Date de naissance : / /

Adresse du domicile :

De 5h00 à 19h00, les déplacements sont autorisés dans la limite de 10 kilomètres de son domicile. Un simple justificatif de domicile sera demandé en cas de contrôle.

Pour tout déplacement de plus de 10 km ou pour tout déplacement durant le couvre-feu, cette attestation de déplacement dérogatoire sera demandée en cas de contrôle (sauf justificatif de déplacement professionnel ou carte professionnelle), accompagnée de tout document

permettant de justifier le déplacement.



Je me déplace pour l’une des raisons suivantes :

# Activité professionnelle, enseignement et formation, mission d’intérêt général

**1**

Entre

**19h et 5h**

Entre

**5h et 19h**

* Déplacements entre le domicile et le lieu de travail ou d’enseignement ou de formation.
* Déplacements professionnels ne pouvant être différés, livraisons.
* Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l’activité professionnelle.
* Déplacements liés à des missions d’intérêt général sur demande de l’autorité administrative.

# Consultations et soins

**2**

* Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l’achat de produits de santé.

# Motif familial impérieux, assistance aux personnes vulnérables, garde d’enfants, situation de handicap

**3**

* Déplacements pour motif familial impérieux, pour l’assistance aux personnes vulnérables ou précaires, ou pour la garde d’enfants.
* Déplacements de personnes en situation de handicap et de leur accompagnant.

# Convocation judiciaire ou administrative, démarches ne pouvant être menées à distance

**4**

* Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative, pour se rendre dans un service public ou chez un professionnel du droit, pour un acte ou une démarche qui ne peut être réalisé à distance.

# Transfert- Déplacements liés à des transferts ou transits vers ou depuis l’aéroport.

**5**

**6**

 **Déménagement**

* Déplacements liés à un déménagement résultant d’un changement de domicile.
* Déplacements indispensables à l’acquisition ou à la location d’une résidence principale,

ne pouvant être différés.

**Achats, établissements culturels ou lieux de culte**

**7**

* Déplacements pour effectuer des achats, pour les retraits de commandes, ou pour bénéficier de prestations de service.
* Déplacements pour se rendre dans un établissement culturel ou un lieu de culte.

# Animaux de compagnie, le soir et la nuit après 19h00

**8**

* Déplacements brefs pour les besoins des animaux de compagnie dans un rayon d’un kilomètre autour du domicile.

**Le :** …..../......./2021 à ..... h ..... **Signature :**